Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### HARMONY® M

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HARMONY® M

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000036

Identifiant Unique De Formu: W41X-829N-MN42-1HVH

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Herbicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Chemical srl/bv Adresse du fournisseur

Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **HARMONY® M**

1.0

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

20.07.2023 50000036

Date de la première version publiée:

20.07.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

\*

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

# Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

# Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
thifensulfuron-méthyle (ISO)	79277-27-3 016-096-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 30 - < 50
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
metsulfuron-méthyle (ISO)	74223-64-6 613-139-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# HARMONY® M

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000036

Date de dernière parution: -

1.0

20.07.2023

Date de la première version publiée:

20.07.2023

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

Transférer la personne à l'air frais.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

veux

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Protéger l'oeil intact.

Enlever les lentilles de contact.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation éventuelle

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de soufre

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version 1.0 Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients ada

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

1.0

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

20.07.2023 50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir le récipient bien fermé

dans un endroit sec et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents.

Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
saccharose	57-50-1	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Tenue de protection étanche à la poussière

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection res-

piratoire individuelle appropriée et une combinaison de protec-

tion.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : solide

Forme : granulés

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version 1.0 Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

brun clair

50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

Couleur :

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

Inflammabilité : Non hautement inflammable, peut être inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

pH : 8,7 (25 °C)

Concentration: 10 g/l 1 %

(en dispersion)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : 0,696 gcm3 tassé

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : non déterminé

Répartition de la taille des : Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **HARMONY® M**

Version 1.0

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

particules

Forme : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Auto-inflammation : Non applicable

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# HARMONY® M

Version Date de révision: 1.0

Numéro de la FDS: 20.07.2023

Date de dernière parution: -

50000036

Date de la première version publiée:

20.07.2023

Méthode: Méthode de la dose fixe

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

CL50 (Rat): > 5,03 mg/lToxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

carbonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Organes cibles: Peau Symptômes: Erythème

metsulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

CL50 (Rat): > 5,3 mg/lToxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

carbonate de sodium:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

carbonate de sodium:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

metsulfuron-méthyle (ISO):

11 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### HARMONY® M

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée: 1.0

20.07.2023

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Pas d'irritation des yeux Résultat

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-Résultat

sation par contact avec la peau.

(Information concernant le produit lui-même) Remarques

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 429

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Résultat

### metsulfuron-méthyle (ISO):

Type de Test Test de Maximalisation Voies d'exposition Contact avec la peau Cochon d'Inde Espèce

US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600 Méthode

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

#### Composants:

### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000036

Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023

Date de la première version publiée:

20.07.2023

Mutagénicité\_sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

carbonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmo-

nella thyphimurium Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

metsulfuron-méthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Durée d'exposition : 104 semaines NOAEL : 500 ppm Résultat : négatif

13 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5.000 ppm Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

- Evaluation production

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets téra-

- Evaluation togènes.

carbonate de sodium:

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat

pement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel

mg/kg

Tératogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

metsulfuron-méthyle (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat, femelle

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# HARMONY® M

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée: 1.0

20.07.2023

Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

carbonate de sodium:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce Rat

LOAEL env.200 mg/kg

Durée d'exposition 90 d

Organes cibles Aucun organe cible spécifique noté.

Symptômes Perte de poids corporel

carbonate de sodium:

Espèce Rat, mâle et femelle

**NOAEL** > 0.01 mg/kg

Voie d'application Inhalation (poussière/buée/fumée)

Atmosphère de test poussières/brouillard

metsulfuron-méthyle (ISO):

Espèce Rat, mâle et femelle

**NOEL** 1000 ppm Voie d'application Oral - nourriture

Durée d'exposition 90 days

15 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### HARMONY® M

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Symptômes Perte de poids corporel

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Effets neurologiques

### **Composants:**

### metsulfuron-méthyle (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Produit:**

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

1.0

Version Date de révision:

20.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,609 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50b (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,026 mg/l

Durée d'exposition: 336 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.4400 Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

BPL:oui

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 0,100 mg/kg Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 213

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

### **Composants:**

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Truite Arc en Ciel): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Algues vertes): 0,0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 1,3 µg/l

Facteur M (Toxicité aiguë : 100

17 / 27

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **HARMONY® M**

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

20.07.2023 50000036

Date de la première version publiée:

20.07.2023

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 250 mg/l

NOEC: 100 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Truite Arc en Ciel

NOEC: 10,6 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

. ,

100

Facteur M (Toxicité chro-

tique)

nique pour le milieu aqua-

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.510 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 5.620 ppm

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Remarques: Diététique

DL50: > 5.620 ppm

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 7.1 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

carbonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### HARMONY® M

Version

tiques

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

20.07.2023

50000036

Date de la première version publiée:

20.07.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

metsulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,16 µg/l

Durée d'exposition: 14 jr

CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,1134 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,045 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum): 0,23 µg/l

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,57 µg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 100 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version 1.0

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

DL50: > 91,72 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 2.510 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même

Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés

dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et

le sol aérobies.

carbonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

metsulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

carbonate de sodium:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

metsulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 28 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,7 (25 °C)

pH: 7

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

### **Composants:**

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 28,3, log Koc: 1,45

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spéciale-

ment.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version 1.0

Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000036

Date de la première version publiée:

20.07.2023

taires concernant les mesures de précaution pour l'environ-

nement lors de l'application.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empé

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés

Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version 1.0 Date de révision: 20.07.2023

Numéro de la FDS: 50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

(Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

: 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Non applicable

DEAGLE Listes des substances sutu

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### HARMONY® M

Version Date de révision:

1.0

Numéro de la FDS:

50000036

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.07.2023

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

20.07.2023

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

Non applicable

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

**DANGERS POUR** L'ENVIRONNEMENT

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**TSCA** Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

**ENCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL N'est pas en conformité avec l'inventaire

**KECI** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**PICCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**TECI** N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **HARMONY® M**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.07.2023 50000036 Date de la première version publiée:

20.07.2023

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR